

Demande déposée le 27/05/2024	
Par :	Monsieur OLLIER PHILIPPE
Demeurant à :	3 RUE GILBERT ROMME 63730 LES MARTRES DE VEYRE
Sur un terrain sis à :	3 rue Gilbert Romme 63730 LES MARTRES DE VEYRE
Référence cadastrale :	214 ZB 284, 214 ZB 291
Nature des Travaux :	Installation pompe à chaleur

N° DP 063 214 24 G0084

Le Maire de LES MARTRES DE VEYRE

Vu la déclaration préalable présentée le 27/05/2024 par Monsieur OLLIER PHILIPPE.

Vu l'objet de la déclaration :

- pour l'installation d'une pompe à chaleur ;
- sur un terrain situé 3 rue Gilbert Romme à LES MARTRES DE VEYRE.

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local de l'Urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal en date du 24 juin 2014 et modifié en dernier lieu par la délibération du conseil communautaire de Mond'Arverne en date du 23/09/2021, et notamment le règlement de la zone Ug,

Vu l'affichage en mairie, le 03/06/2024 de l'avis de dépôt du présent dossier,

ARRETE

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non opposition.

Article 2 : Le bloc extérieur, visible du domaine public, sera encastré et habillé d'un coffre de teinte similaire à la façade (article UG11 du PLU)

A LES MARTRES DE VEYRE, le 30/5/2024

Le maire,



par délégation
Pham
L'Adjoint au Maire,
Catherine PHAM

NOTA BENE : 1 - La présente autorisation peut être le fait générateur de taxes d'urbanisme. Si tel était le cas, un avis d'imposition vous sera transmis ultérieurement par les services de l'Etat.

2 - Dès l'achèvement des travaux, il est impératif de déposer en mairie la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT – cerfa 13408 téléchargeable sur le site www.service-public.fr)

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.